

WALLONIE

Deux interpellations après l'explosion d'un « gros pétard » dans une école à Wavre

Treize personnes ont été transportées à l'hôpital et deux individus ont été interpellés après une explosion survenue vendredi après-midi dans une école à Wavre, a indiqué le parquet du Brabant wallon. Un dispositif explosif apparenté à un « gros pétard » a explosé vendredi après-midi dans une poubelle d'un couloir d'un bâtiment de l'Institut de la Providence, dans le centre de la ville. Treize personnes, choquées ou légèrement blessées, ont été prises en charge par les services de secours et transportées à l'hôpital. Quelques dégâts matériels ont également été constatés. La nature précise de l'engin explosif doit encore être déterminée. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), précise que sur ces 13 personnes prises en charge on comptait « quelques blessés légers aux mains mais surtout des élèves choqués ». Deux individus, dont un mineur fréquentant l'établissement et un adulte, ont été interpellés, a précisé la porte-parole du parquet. L.CO, E.B. (AVEC BELGA)

UNIVERSITÉS

Deux candidates et un candidat pour diriger l'UCLouvain

Un recteur ou une rectrice ? Contrairement à 2019 où seuls deux hommes, dont le recteur sortant Vincent Blondel se présentaient, cette fois, la question du genre du futur patron ou de la future patronne de l'Université catholique de Louvain se pose bel et bien. Trois professeurs ont déposé leur candidature pour la date de clôture ce vendredi 15 décembre, candidature assortie de 120 signatures de soutien issues du corps académique. Trois personnes d'expérience, habituées aux prises de responsabilité dans l'université. D'abord, dans l'ordre alphabétique, Geneviève Schamps, spécialisée dans le droit médical et le droit de la responsabilité civile. Elle a été doyenne de la faculté de droit et est actuellement vice-rectrice du secteur des sciences humaines. Ensuite, Françoise Smets, cheffe de clinique dans le service de gastroentérologie et hépatologie pédiatrique des Cliniques universitaires Saint-Luc. Elle est actuellement doyenne de la faculté de médecine et de médecine dentaire. Enfin, un homme, Alain Vas, professeur en stratégie et gestion du changement à la Louvain School of Management (LSM). Il occupe également le poste de vice-recteur de l'UCLouvain en Hainaut. Le premier tour des élections se déroulera du 24 au 27 mars. Si aucun candidat ou candidate n'obtient une majorité absolue (la moitié des voix plus une), un second tour sera organisé entre les deux premiers fin avril. La rectrice ou le recteur élu prendra ses fonctions à la rentrée académique de septembre 2024. Pour mémoire, l'actuel recteur Vincent Blondel – candidat avec Les Engagés – fera un pas de côté début février. L'intérim sera assuré par l'actuel vice-recteur Didier Lambert. E.B.

SOCIÉTÉ

« Je suis certaine qu'il y a des victimes francophones »

La députée N-VA Yngvild Ingels a recherché ses parents biologiques pendant des années, vendue bébé par l'Eglise catholique. Elle dénonce un véritable « système » de la part de l'Eglise et en appelle à la tenue d'une commission indépendante pour mettre la lumière sur ces faits.



ENTRETIEN
FANNY DECLERCO

Ce jeudi, les révélations contenues dans le podcast *Kinderen van de Kerk* (« enfants de l'Eglise ») de *Het Laatste Nieuws* secouaient la Flandre. Pendant près de 40 ans, l'Eglise a vendu – et non simplement confié – 30.000 enfants à l'insu de leur mère. Ces femmes célibataires et enceintes ont été placées dans des institutions religieuses, où elles ont vécu des humiliations, parfois même une stérilisation forcée et des violences sexuelles.

La députée Yngvild Ingels (N-VA) elle-même adoptée, a livré son poignant témoignage à la Chambre ce jeudi après-midi. Née dans un couvent français fin des années 70, elle a été vendue en Flandre pour 6.500 francs (environ 161 euros). Elle demande qu'une enquête indépendante fasse la lumière sur ces pratiques illégales de l'Eglise afin d'apporter des réponses à des milliers de personnes qui ont subi le même sort.

Ces faits se sont déroulés dans la plus grande discrétion, mais ils étaient déjà connus en Flandre par le passé ?
A partir de 2012 plusieurs témoignages ont émergé sur ce sujet. A l'occasion d'auditions au parlement flamand, l'Eglise belge s'est excusée. Aujourd'hui, les freins pour s'exprimer autour de l'Eglise sont moindres, notamment en Flandre suite à la diffusion du documentaire *Godvergeten* (sur les violences sexuelles commises au sein du clergé belge, NDLR). Ces histoires d'adoption étaient connues, mais jusque-là on pensait qu'il s'agissait d'exceptions. Aujourd'hui on découvre l'ampleur. C'est une machinerie, un système qui a été mis en place pour commettre ces abus, et non quelques cas isolés.

D'où vient ce chiffre de 30.000 nourrissons soustraits à leur mère biologique ?
C'est une estimation entre 20.000 et 40.000. Moi je suis née sous X en France, à Dunkerque. Je suis arrivée en Belgique après cinq jours, légalement la situation a été reconnue après un an. Tout cela n'est écrit nulle part dans le registre national. Il n'y a donc pas moyen d'établir des statistiques par manque de données. Cette estimation vient d'une extrapolation sur base des entretiens, des recherches d'associations et l'enquête de *Het Laatste Nieuws*. Mais personne ne sait combien nous sommes. Certains Belges

sont nés sous X et ne le sauront jamais tant que leurs parents adoptifs ne le leur disent pas.

L'affaire dépasse donc la Flandre ?

Exactement ! En Belgique, c'est impossible d'accoucher anonymement. Le nom de la mère biologique est toujours inscrit. Donc beaucoup de jeunes filles ou femmes enceintes partaient accoucher sous X en France, notamment à Lille ainsi que dans trois monastères dans la région frontalière connus pour cette pratique, ainsi qu'aux Pays-Bas. Je suis certaine qu'il y a des victimes francophones ! Ce n'est pas possible autrement.

Comment le monde politique peut répondre aujourd'hui à ces abus du passé ?

En juin 2022, la Chambre a déjà adopté une résolution pour reconnaître la survenance de cas d'adoptions illégales en Belgique (depuis des dizaines d'années, NDLR) et demandait d'entamer une enquête indépendante et historique pour comprendre les processus ayant permis que des adoptions illégales d'enfants volés ou issus d'un trafic, par exemple, aient pu être validées, légalisées, authentifiées. Rien n'a été fait depuis ! Désormais, il faut une enquête élargie en lien avec l'Eglise, en Belgique donc, mais aussi à l'international. A l'étranger les monastères ont eu un rôle dans les processus d'adoption, en Afrique, en Europe de l'Est, en Amérique latine. Cela a déjà été fait en France, en Suisse, au Danemark, en Suède, aux Pays-Bas. Pour l'instant, le ministre promet de rajouter cet aspect dans la commission sur le traitement des abus sexuels commis au sein et en dehors de l'Eglise. Moi je lui demande d'ouvrir une enquête rapidement car je crains qu'à la fin de la législature on abandonne ce dossier et l'oublie.

Qu'attendent les victimes ?

Etre entendues et que les faits soient reconnus, et un soutien psychologique ou thérapeutique. Il faut bien comprendre que c'est extrêmement compliqué de naviguer dans ce paysage administratif qu'est l'adoption et de trouver le bon chemin pour trouver quelqu'un qui peut nous aider avec notre dossier. Cela demande aussi beaucoup de courage, il faut répéter son histoire à différentes instances... Il faudrait simplifier et rendre plus humaines les recherches pour celles et ceux qui s'interrogent sur leur origine.

Après les témoignages de victimes

d'abus sexuels cet automne, et aujourd'hui de bébés vendus par l'Eglise, le débat autour du financement des cultes est relancé ?

Le modèle allemand (où le contribuable choisit dans sa déclaration fiscale quel culte bénéficiera de son « impôt d'Eglise », NDLR) est intéressant. En Belgique, il faut ouvrir la discussion. Connaissant le monde politique, cela doit être discuté dans un accord de gouvernement tellement le sujet est large, complexe. Il mérite un vrai débat. Et je suis en accord avec la position du ministre de la Justice d'arrêter de financer avec de l'argent public des personnes ou institutions qui ont commis des abus dans le passé, ce qu'il a fait en suspendant quatre prêtres (retirés par l'Eglise de la liste des ministres du culte rémunérés par le ministère de la Justice, NDLR).

Deux enquêtes administratives sur l'adoption illégale bouclées

Tout en faisant part de ses craintes quant à la possible prescription de ces faits, le ministre Van Tigchelt a estimé jeudi à la Chambre « qu'il n'en reste pas moins qu'une enquête doit être menée dans l'intérêt des victimes et que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider ces victimes et leur apporter des réponses ». Hasard du calendrier, cette semaine se bouclent les enquêtes administratives flamandes et francophones liées aux adoptions illégales, demandées par une résolution de la Chambre en 2022. Une réunion a par ailleurs eu lieu ce vendredi avec les acteurs concernés et le cabinet du ministre de la Justice. Ce dernier souhaite prolonger le travail, et le porter au niveau interfédéral. Par ailleurs, suite aux nouvelles révélations

La députée Yngvild Ingels (N-VA) elle-même adoptée, a livré son poignant témoignage à la Chambre ce jeudi après-midi. © BELGA.

des abus sexuels dans l'Eglise, le ministre de la Justice a demandé de retirer les auteurs présumés et avérés des listes de salaire. Depuis le 15 novembre, quatre prêtres ont été retirés, soupçonnés d'abus sexuels et bénéficiant d'un accompagnement psychologique et psychiatrique. L'enquête interne de l'Eglise a conclu que huit autres personnes devaient être retirées de la liste. Le ministre de la Justice travaille également à l'obligation de fournir tous les cinq ans un extrait de casier judiciaire vierge au SPF Justice, afin que l'administration puisse identifier les personnes qu'elle rémunère en tant que tiers payeur. Si la personne concernée ne dispose pas d'un casier judiciaire vierge, aucun salaire ne pourra lui être versé, nous informe le cabinet. F.DQ